

PV du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT du 07 novembre 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h08.

Le secrétariat de séance est confié aux représentants des Parents (M. C. Grosset).

Sont Présents : Mme Monticino (Proviseure), M. Mercier (Proviseur Adjoint), M Joubert (DAF), M Guenier (CPE), Mme Boccacci (Représentante personnels non enseignant), Mme Puccini (Représentante des Enseignants du secondaire), Mme Lovaco (Représentante des Enseignants du Secondaire), Mme Guieu (Représentante des Enseignants du Secondaire), M Patty (Représentante des Enseignants du Primaire), Mme Pividori ((Représentante des Enseignants du Primaire), M. Guérin (Représentant de l'association des Anciens Elèves), Zoe Pinchon (Vice- présidente du CVL), Lucile Monsigny (Représentante des élèves), Allegra Lucidi (Représentante des élèves), Anne Piana (Représentante des Parents), Emanuele Osti (Représentant des Parents), Kathleen Bussière (Représentante des Parents), Christophe F. Grosset (Représentant des Parents).

Sont excusés, M Deguille (Directeur du primaire) et Mme Florence Alibert (membre de droit – Nouvelle conseillère culturelle).

Mme La Proviseure soumet le compte rendu de la séance du 24 septembre 2024 à l'approbation des membres du CE.

Votants :16 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Elle soumet également à leur validation l'ordre du jour du CE de ce soir qui comprend un ajout des voyages d'EPS.

Votants :16 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

1/ Installation du Conseil d'Établissement

Mme la Proviseure félicite les membres du CE nouvellement élus et procède à l'installation du CE et des différentes commissions.

Chaque membre se présente.

Le Conseil d'établissement est l'organe principal qui règle les affaires de l'établissement. Il est compétent pour le premier degré, le second degré et le cas échéant pour les classes postbac.

Il adopte son RI.

Il adopte :

- le projet d'établissement
- le RI (idem + CVL)
- les horaires scolaires et le calendrier de l'année
- le plan annuel d'éducation à l'orientation des classes de 6^{ème} jusqu'aux classes de Terminale.
- le plan de formation continue des personnels

- le programme du conseil école – collège
- le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement

Il émet un avis formé :

- la carte des emplois
- les propositions d'évolution des structures pédagogiques
- le programme de l'AS
- le programme des activités des clubs (club Stendhal)
- les questions examinées en CHSCS et en CHSCT
- la programmation et le financement des voyages scolaires
- l'organisation de la vie éducative
- les modalités générales de la participation des parents d'élèves à la vie de l'établissement
- les IMP (Indemnités pour Mission Particulière) des personnels enseignants
- la restauration scolaire
- le budget et le compte financier des EGD

Les membres de droit :

- | | |
|--------------------------|--|
| ● Mme ALIBERT | Conseillère Culturelle ou son adjoint M. HERVÉ Clément |
| ● Mme MONTICINO | Provisseure |
| ● M. MERCIER | Provisseur-Adjoint |
| ● M. JOUBERT | D.A.F. |
| ● M. DEGUILLE | Directeur du 1 ^{er} degré |
| ● Mme BARES / M. GUENIER | CPE |

Le nombre de représentants de l'administration détermine celui des deux autres composantes.

Conseil d'Etablissement à 6 sièges

Le Conseil d'Etablissement comprend au total **18 votants** :

- **6 membres de droit** : COCAC, Provisseure, Provisseur-adjoint, Directeur du primaire, DAF, CPE.
- **6 représentants élus des personnels** :
 - **5 représentants des personnels enseignants et de documentation** élus par deux collèges : le collège du premier degré et le collège du second degré.
 - **1 représentant des personnels administratifs, de surveillance, de santé, ouvriers et de service** élu par un troisième collège.
- **4 représentants des parents d'élèves**
- **2 représentants des élèves**
- **1 vice-président du CVL invité et non votant**



Les membres élus :

Titulaires		Suppléants	
PATTY Myriam	Professeurs du 1 ^{er} degré	HUTIN Clémence	Professeurs du 1 ^{er} degré
PIVIDORI Laetitia		LABESSE Catherine	
PUCCINI Karine	Professeurs du 2 nd degré	FILLON Camille	Professeurs du 2 nd degré
GUIEU Anne		DUPUCH Sandra	
LOVACO Barbara		DESOINDRE Florent	
BOCCACCI Marie	Personnels Non- enseignants	GIANCOLA Cynthia	Personnels Non- enseignants
ARABEYRE CERA Valérie	Parents	BERTIN Thomas	Parents
GROSSET Christophe		CITTADINI Francesca	
OSTI Emmanuel		PIANA Anne	
BUSSIERE Kathleen			
MONSIGNY Lucille	Elèves	DESMAREST Emilie	Elèves
LUCIDI Allegra		CLEMENT Edouard	
PINCHON Zoé (non votant)	Vice Présidente CVL		

1.1/ Mise en place du Conseil du second degré

Le Conseil du second degré prépare les travaux du conseil d'établissement pour ce qui concerne le second degré, notamment dans les domaines suivants :

- les structures pédagogiques du second degré
- l'organisation du temps et du calendrier scolaire
- le projet d'établissement dans sa partie second degré en prenant appui, entre autres sur les propositions du conseil pédagogique.
- les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier en prenant compte des contraintes locales
- les projets et l'organisation des voyages scolaires
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire
- le programme d'actions annuel du conseil école-collège
- le programme d'actions annuel contre toutes formes de violence, de discrimination et de harcèlement.

Il adopte son RI.

Il est remarqué que ce conseil est jusqu'ici peu convoqué.

Les membres de droit :

Mme MONTICINO
M.MERCIER
M.JOUBERT
M.DEGUILLE

Proviseure
Proviseur-Adjoint
DAF
Directeur du 1^{er} degré

Le nombre de représentants de l'administration détermine celui des deux autres composantes.

Les membres élus :

Titulaires		Suppléants	
PUCCINI Karine	Professeurs	FILLON Camille	Professeurs
GUIEU Anne		DUPUCH Sandra	
LOVACO Barbara		DESOINDRE Florent	
BOCCACCI Marie	Personnels Non-enseignants	GIANCOLA Cynthia	Personnels Non-enseignants
ARABEYRE CERA Valérie	Parents	CITTADINI Francesca	Parents
GROSSET Christophe		PIANA Anne	
OSTI Emmanuel			
BERTIN Thomas			
MONSIGNY Lucille	Elèves	DESMAREST Emilie	Elèves
LUCIDI Allegra		CLEMENT Edouard	

1.2/ Mise en place du conseil de discipline

Préalablement à la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire, le chef d'établissement et l'équipe éducative recherchent, dans la mesure du possible, toute mesure utile de nature éducative, notamment par le biais de la commission éducative.

La convocation du conseil de discipline apparaît ainsi comme une solution ultime et grave.

Les sanctions prononcées par les conseils de discipline des EGD sont des décisions administratives susceptibles de recours devant le tribunal administratif de Paris.

C'est au chef d'établissement qu'il revient d'apprécier s'il y a lieu d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre d'un élève.

Lorsque le chef d'établissement, saisi par écrit d'une demande de saisine du conseil de discipline émanant d'un membre de la communauté scolaire, décide de ne pas engager de procédure disciplinaire, il lui notifie sa décision motivée.

Le conseil de discipline est compétent, dès lors qu'il est saisi, pour prononcer toutes les sanctions prévues au RI de l'établissement, y compris celles qui peuvent l'être par le seul chef d'établissement :

- avertissement
- blâme
- exclusion temporaire, pas plus de huit jours, de l'établissement ou des services annexes
- exclusion définitive

Le choix des sanctions doit être proportionné par rapport au manquement constaté. Les sanctions peuvent être assorties d'un sursis total ou partiel. La levée du sursis implique une nouvelle convocation du conseil de discipline.

Le RI peut prévoir en outre des mesures d'accompagnement, de prévention et de réparation.

Les membres de droit :

Mme MONTICINO
M. MERCIER
M. JOUBERT
Mme BARES

Provisure
Proviseur-Adjoint
DAF
C.P.E.

Les membres élus :

Collège

Titulaires		Suppléants	
PUCCINI Karine	Professeurs	LOVACO Barbara	Professeurs
DESOINDRE Florent		DUPUCH Sandra	
BOCCACCI Marie	Personnels Non-enseignants	GIANCOLA Cynthia	Personnels Non-enseignants
ARABEYRE CERA Valérie	Parents	OSTI Emmanuel	Parents
GROSSET Christophe		PIANA Anne	
BERTIN Thomas			
CITTADINI Francesca			
MONSIGNY Lucille	Elèves	MOREAU Cécilia	Elèves
MENTIGAZZI Edouard		DE GUARDIA DE PONTE Gaston	

Lycée

Titulaires		Suppléants	
PUCCINI Karine	Professeurs	DUPUCH Sandra	Professeurs
GUIEU Anne		DESOINDRE Florent	
BOCCACCI Marie	Personnels Non-enseignants	GIANCOLA Cynthia	Personnels Non-enseignants
ARABEYRE CERA Valérie	Parents	BERTIN Thomas	Parents
CITTADINI Francesca		GROSSET Christophe	
PIANA Anne			
OSTI Emmanuel			
CASTE Maria	Elèves	CARTOCCI Beatrice	Elèves
PAGANI Allegra		PUCETTI Cédric	

1.3/ Mise en place de la commission Hygiène et Sécurité de la communauté scolaire (C.H.S.C.S)

Cette commission a pour mission de promouvoir la formation à la sécurité des élèves et des personnels, et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement. Elle veille à ce que toutes les dispositions légales en matière d'hygiène et de sécurité soient respectées.

Cette commission est instaurée dans tous les établissements, dans le respect du droit local. Elle est consultée sur les mesures de sécurité à prendre en lien avec l'ambassade et le conseiller technique sûreté de l'AEFE.

Elle est composée :

Des membres de droit :

Mme MONTICINO	Provisure
M. MERCIER	Provisur- Adjoint
M.JOUBERT	DAF
M.DEGUILLE	Directeur 1 ^{er} degré
M. PERONI-RANCHET	Médecin Scolaire
A attribuer *	Infirmière scolaire
Mme BARES / M. GUENIER	CPE

* L'infirmière(e) scolaire étant indisponible, un service est actuellement opérationnel avec un cabinet externe jusqu'en janvier.

Des membres élus :

Titulaires		Suppléants	
PUCCINI Karine	Professeurs	LOVACO Barbara	Professeurs
GUIEU Anne		DUPUCH Sandra	
BELLANGER Maud		PIVIDORI Laetitia	
BOCCACCI Marie	Personnels Non-enseignants	GIANCOLA Cynthia	Personnels Non-enseignants
BERTIN Thomas	Parents	GROSSET Christophe	Parents
LUCIDI Allegra	Elèves	BARBOSA VERONELLI Chloé	Elèves

Mme MASTROLONARDO Angelica : RLS (Rappresentante dei Lavoratori per la Sicurezza)

Elle se réunit deux fois par an sur un ordre du jour précis.

1.4/ Mise en place de la C.H.S.C.T (Commission relative à l'Hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail) :

Mme La Proviseure informe les membres du CE du fonctionnement de cette commission.

Elle a pour objectif de :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des personnels (risques professionnels, harcèlement au travail)
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des personnels
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre
- veiller à la bonne tenue des cahiers d'hygiène et de sécurité
- veiller à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et donc à leur bonne application sous l'autorité du "chef de service".

D'une façon générale, elle doit concourir à l'élaboration de la politique de prévention et de sécurité menée au sein de l'établissement.

Cette commission s'est réunie le 13 juin 2023 pour construire un calendrier et des modalités d'élaboration d'un protocole d'évaluation des risques psycho-sociaux au lycée.

Un groupe de personnes appartient à la catégorie « Orange », ce qui implique un ensemble de mesures recommandées. Ces actions sont actuellement en attente du retour de Frareg, le cabinet de conseil accompagnant le Lycée sur ces thématiques, qui prévoit notamment l'intervention d'un psychologue.

Présentation des résultats à la première réunion de la nouvelle CHSCT.

Les membres de droit :

Mme MONTICINO	Proviseure
M. MERCIER	Proviseur- Adjoint
M.JOUBERT	DAF
M.DEGUILLE	Directeur 1 ^{er} degré
M. PERONI-RANCHET	Médecin Scolaire
A attribuer *	Infirmière scolaire
Mme BARES / M. GUENIER	CPE

* L'infirmière(e) scolaire étant indisponible, un service est actuellement opérationnel avec un cabinet externe jusqu'en janvier.



Les membres élus :

Titulaires		Suppléants	
PUCCINI Karine	Professeurs	DUPUCH Sandra	Professeurs
FILLON Camille		LOVACO Barbara	
GIANNONI Véronique		CORDAZZO Valérie	
BOCCACCI Marie	Personnels Non-enseignants	GIANCOLA Cynthia	Personnels Non-enseignants

Mme MASTROLONARDO Angelica : RLS (Rappresentante dei Lavoratori per la Sicurezza)

1.5/ Mise en place de la commission éducative

Une commission éducative est instituée dans chaque établissement et inscrite au RI.
Elle sert d'alternative au conseil de discipline pour le second degré.

Elle est composée de :

		Suppléants
Mme MONTICINO	Proviseure	
M. MERCIER	Proviseur- Adjoint	
Mme BARES / M. GUENIER	C.P.E	
A attribuer *	Infirmière scolaire	
Mme ARABEYRE	Parents d'élève	Mme CITTADINI
	Le professeur principal de la classe concernée	
	Les deux délégués de la classe concernée	

* L'infirmière(e) scolaire étant indisponible, un service est actuellement opérationnel avec un cabinet externe jusqu'en janvier.

Mme la Proviseure explique les objectifs de la commission éducative. Il s'agit dans les textes d'une alternative au conseil de discipline (article R. 511-19-1 du code de l'éducation). Mme MONTICINO rappelle que cette commission ne prend pas de sanction. Elle se réunit en tant que de besoin. Il appartient au conseil d'établissement d'en arrêter, au préalable, la composition. **Les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur de l'établissement.**

Elle participe notamment à la recherche d'une réponse éducative personnalisée s'agissant des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement. Elle assure, par ailleurs, le suivi de l'application non seulement des mesures de prévention et d'accompagnement mais également des mesures de responsabilisation.

1.6/ Mise en place du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement (C.E.S.C.E)

Il est prévu de réunir cette commission avant Noël. Elle se concentrera principalement sur les thématiques suivantes :

- **EcoScuola**, pour laquelle les deux premiers degrés ont été validés. Ce projet bénéficie du fort engagement des éco-délégués ainsi que de Mme Adda et M. Daveau.
- **La santé et la puberté**, avec un accent particulier sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **L'éducation à la sexualité.**
- **La prévention des conduites à risque.**

Cette commission témoigne de l'engagement résolu de l'établissement, soutenu activement par les familles, en faveur d'une sensibilisation et d'un accompagnement pédagogique renforcé sur ces sujets essentiels.

Elle est composée de :

		Suppléants
Mme MONTICINO	Proviseure	
M. MERCIER	Proviseur-Adjoint	
Mme BARES / M. GUENIER	C.P. E	
A attribuer *	Infirmière scolaire	
M. PERONI-RANCHET	Médecin scolaire	
PUCCINI Karine	Professeur	
ADDA Stéphanie	Référente Développement Durable	
CITTADINI Francesca	Parent d'élève	ARABEYRE Valérie
GROSSET Christophe	Parent d'élève	OSTI Emmanuel
BERTIN Thomas	Parent d'élève	PIANA Anne
LUCIDI Allegra	Elève	CLEMENT Edouard
POILROUX Caroline	Elève	BOUVAIS Emma
SPADA Charlotte	Elève	COUDURIER Erin
RUFFO Stella	Elève représentant des éco-délégués	BREDOLO Antonio

* L'infirmière(e) scolaire étant indisponible, un service est actuellement opérationnel avec un cabinet externe jusqu'en janvier.

1.7/ Mise en place du CVC : Conseil de Vie Collégienne

Lieux privilégiés d'écoute et d'échanges entre les élèves et adultes de la communauté éducative, ce sont les instances où sont débattues toutes les questions concrètes relatives aux conditions de vie dans l'établissement.

Les représentants du CVC illustrent l'approche et l'organisation du CVC dont l'action est unanimement appréciée.

Il formule des propositions :

- les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité (temps scolaire, projet d'établissement, RI, équipements, restauration)

- les modalités d'organisation du travail personnel
- échanges linguistiques et culturels avec les autres établissements français de l'étranger
- les actions ayant pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire

Il est composé de :

		Suppléants
Mme MONTICINO	Proviseure	
M. MERCIER	Proviseur- Adjoint	
Mme BARES / M. GUENIER	C.P.E	
Mme FILLON	Personnel enseignant	Mme DUPUCH
M. BERTIN	Parents	M. GROSSET

1.8/ Mise en place du Conseil de Vie Lycéenne

Il est présidé par le chef d'établissement, composé de dix lycéens élus pour deux ans par l'ensemble des lycéens au scrutin plurinominal à un tour.

Il formule des propositions sur les points évoqués pour le fonctionnement du CVC.

- les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité (temps scolaire, projet d'établissement, RI, équipements, restauration)
- les modalités d'organisation du travail personnel
- échanges linguistiques et culturels avec les autres établissements français de l'étranger
- les actions ayant pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire

Avec un volet orientation plus développé relatif à la poursuite d'études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles, sur les questions de santé, hygiène et sécurité et les activités sportives, culturelles et périscolaires.

Mme La Proviseure passe la parole au CPE qui fait un rapide CR de l'élection.

Il est composé de :

		Suppléants
Mme MONTICINO	Proviseure	
M. MERCIER	Proviseur- Adjoint	
Mme BARES / M. GUENIER	C.P.E	
DE RAADT Jasper	Personnel enseignant	MURATORI Massimiliano
REMADI Aurélien	Personnel enseignant	PUCCINI Karine
PERQUIN Hélène	Personnel enseignant	
PECIS Simona	Personnel enseignant	
BOCCACCI Marie	Personnel non enseignant	
GIANCOLA Cynthia	Personnel non enseignant	
CITTADINI Francesca	Parents	ARABEYRE Valérie
OSTI Emmanuel	Parents	PIANA Anne

1.9/ Mise en place de la cellule de crise

Réunie en cas de situation de crise, elle est composée de :

		Suppléants
Mme MONTICINO	Proviseure	
M. MERCIER	Proviseur- Adjoint	
M.JOUBERT	DAF	
M.DEGUILLE	Directeur 1 ^{er} degré	
Mme ARABEYRE	Parent d'élève	Mme CITTADINI
M. GROSSET	Parent d'élève	M. BERTIN
M. OSTI	Parent d'élève	Mme PIANA
Mme BUSSIERE	Parent d'élève	
Mme PUCCINI	Professeur	M. DESOINDRE
Mme DUPUCH	Professeur	Mme GUIEU
Mme DELEFOSSE	Professeur	M. COTE
BOCCACCI Marie	Personnel non enseignant	GIANCOLA Cynthia
BRINK Daniela	Elève	DRION Flore

Elle a pour mission de conseiller le chef d'établissement sur les mesures à prendre pour gérer au mieux cette situation lors de la survenance d'événements exceptionnels.

2/ Actes budgétaires

2.1/ Présentation du budget rectifié BR2 2024

Mme la Proviseure cède la parole à M. Joubert, secrétaire général, qui présente le Budget Rectificatif n°2 (BR2) de 2024 aux membres du Conseil d'établissement.

M. Joubert (DAF) rappelle le cadre général :

- Le budget de l'établissement fonctionne par année civile, tandis que le fonctionnement des effectifs est basé sur l'année scolaire. Ce décalage nécessite des ajustements gérés par des budgets rectificatifs, le premier (BR1) étant établi en avril et le second (BR2) en septembre.
- Les ajustements du BR2 concernent principalement les effectifs, qui influencent directement les emplois et les projets de travaux.

Points clés :

- **Effectifs et impact financier :**
 - Les effectifs de la rentrée de septembre 2024 montrent une légère baisse par rapport à l'année précédente, affectant directement les ressources financières disponibles.
 - Le nombre d'élèves détermine également la carte des emplois. Sur cinq ans, l'établissement a créé 7 postes supplémentaires, un CPE, un chargé de communication et 5 postes d'enseignants. Notre plafond d'emploi (pour les personnels de droit local) est actuellement de 79 ETP (emplois à temps plein)
- **Effectif total du personnel :**
 - L'établissement emploie 147 personnes, réparties comme suit :

- 103 recrutés de droit local,
- 39 résidents/détachés,
- 5 expatriés/détachés (4 membres de la direction et 1 enseignant).
- **Répartition des charges salariales :**
 - Les expatriés sont financés à 100 % par l'AEFE,
 - Les résidents sont couverts à 63 % par l'établissement,
 - Les recrutés de droit local sont à 100 % à la charge de l'établissement.
- **Augmentation des charges de personnel :**
 - Le BR2 2024 intègre une hausse supplémentaire de 400 000 € liée à l'ajustement des grilles salariales des recrutés de droit local, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle convention collective. À noter que le BR1 avait déjà inclus 250 000 € pour le versement de primes en retard et des paiements de départs en retraite (TFR).
- **Travaux de mise en conformité :**
 - Les travaux de mise aux normes prévus en 2024 car l'appel d'offre a été infructueux. Initialement planifiés sur 2024-2025, ils seront reportés à 2025-2026.
 - L'appel d'offres est prévu pour janvier 2025, avec une demande de subvention auprès de l'AEFE. Le coût ne peut plus être supporté par l'établissement seul. Toutefois, selon le DAF, ce report ne pose pas de restrictions d'assurance pour le moment.

Tendances budgétaires :

- Pour 2024, le budget évolue de 3,5 millions d'euros à 4,150 millions en raison des rectifications apportées par le BR1 et le BR2.
- Une hausse future est attendue, principalement due au GVT (Glissement Vieillesse Technicité).
- Les travaux de mise aux normes restent impératifs. L'établissement n'est pas conforme aux exigences actuelles, suscitant de vives préoccupations au sein du Conseil d'établissement. Comme pour le financement du toit (155 000 € couverts par l'AEFE), l'appui de l'AEFE sera sollicité. L'appel d'offres sera réalisé en janvier en collaboration avec l'architecte, le bureau d'études, et l'AEFE.

Votants : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

2.2/ Présentation du budget initial BI 2025

Mme La Provisure passe la parole à M. JOUBERT, Secrétaire Général qui présente le BI 2025 et les tarifs A.S. 2024-25 aux membres du CE.

La fiche de l'AEFE présentant la répartition des charges entre l'établissement, les familles et l'AEFE est exposée.

Comme dans tous les établissements du réseau AEFE, la majorité des recettes provient des familles, tandis que les salaires constituent le poste de dépense le plus important.

Il est également rappelé que, depuis le regroupement par pays, l'établissement verse une rétrocession au Lycée Français de Rome, qui fournit un certain nombre de services mutualisés (personnel de l'agence comptable secondaire et référente juridique pour l'Italie).

Les tableaux de répartition des charges entre l'établissement et l'AEFE sont disponibles : les contributions du Lycée apparaissent en vert, tandis que celles de l'AEFE sont indiquées en bleu.

Point crucial : une augmentation de 4 % des frais de scolarité, applicable dès septembre, est jugée nécessaire. Néanmoins le budget n'est pas présenté en équilibre, avec un déficit de 100 000 euros. Ce déficit correspond à une baisse des effectifs constatée à la rentrée : - 20 élèves par rapport aux prévisions établies en juin 2024.

Après l'exposé de M. Le Secrétaire Général et les divers échanges, Madame La Provisseure demande aux membres du CE d'émettre un avis formé.

Votants : 16 Contre : Abstention : Pour : 16

2.3/ Tarifs divers

Mme La Provisseure passe la parole à M. JOUBERT, Secrétaire général qui présente les nouveaux tarifs à appliquer dans l'établissement.

Elle propose aux membres du CE de passer aux votes.

Service de restauration :

Votants : 16 Contre : Abstention : Pour : 16

Les représentant des élèves interroge sur la possibilité d'introduire des forfaits supplémentaires, par exemple de 1 à 5 jours.

Le DAF répond que les forfaits actuels sont définis sur une base annuelle.

Hausse de 5%

Activités annexes :

Votants : 16 Contre : Abstention : Pour : 16

Concernant la garderie du soir, il est précisé que les familles ont la possibilité de choisir les jours de fréquentation.

De même, pour l'étude dirigée, un choix par jour est proposé.

Les tarifs restent inchangés.

Dégradations ou pertes :

Votants : 16 Contre : Abstention : Pour : 16

Les tarifs restent inchangés.

Sorties et Voyages scolaires :

Votants : 16 Contre : Abstention : Pour : 16

Il est rappelé qu'ils sont inscrits dans le programme pédagogique.

Les voyages restent facultatifs pour les élèves.

Dans le cadre de la charte des voyages il est confirmé

- un plafond de 600 euros par voyage est confirmé.



- Chaque élève et chaque professeur sont limités à un voyage par an.

Location Gymnase :

Votants : 16 **Contre :** **Abstention :** **Pour : 16**

Le tarif actuel appliqué est fixé à 50 euros par heure.

Lors du Conseil d'Établissement, il a été décidé d'augmenter le tarif à 100 euros par heure.

Yearbook :

Votants : 16 **Contre :** **Abstention :** **Pour : 16**

Il est fixé à 10 Eur. Mme Della Franca s'en charge avec l'aide de Mme Bourillet

Frais d'examen Idoneità :

Votants : 16 **Contre :** **Abstention :** **Pour : 16**

Aucune marge n'est appliquée par l'établissement. Le tarif est fixé à 30 euros.

Frais d'examen Terza Media :

Votants : 16 **Contre :** **Abstention :** **Pour : 16**

Aucune marge n'est appliquée par l'établissement. Le tarif est fixé à 70 euros.

Les familles insistent sur l'importance de cet examen et de son maintien dans le cadre du parcours menant à l'ESABAC, une position partagée par l'ensemble des représentants du Conseil, qui soulignent plusieurs arguments forts en faveur de cette démarche.

2.4/ Remise de prix dans le cadre des projets pédagogiques

Mme La Provisseure passe la parole à M. JOUBERT, secrétaire général qui présente la remise de prix

Il est rappelé qu'il s'agit de la remise de prix pour des concours organisés par l'établissement ou dans le cadre de concours externes. Un montant maximum de 100 euros par élève est fixé.

Il est également noté que l'un des prix prévus cette année sera attribué dans le cadre du concours d'éloquence "Ambassadeurs, Ambassadrices en Herbe" (AAEH), une initiative du réseau AEFÉ. Le Lycée Stendhal sera représenté par une équipe du premier degré, une du collège et une du lycée. La finale de la zone Europe du Sud Est de ce concours sera accueillie au Lycée Stendhal. Les participants pourront éventuellement être accueillis par les familles.

3/ Actes relatifs au fonctionnement de l'établissement

3.1/ Règlement intérieur du Conseil d'Établissement (annexe 1)

Après lecture à voix haute par les représentants des élèves, il est soumis à l'approbation des membres du conseil. Il se trouve en annexe.

Votants : 16 **Contre :** **Abstention :** **Pour : 16**

3.2/ Présentation du PPMS 2024/2025 (Plan particulier de mise en sécurité)

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école ou l'établissement dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours.

Il n'a pas encore été validé par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France, compétent en la matière et il sera donc présenté au prochain conseil.

3.3/ Règlement Intérieur école primaire

Mme La Provisure rappelle que M. DEGUILLE, le Directeur, qui devait présenter le Règlement Intérieur (R.I.) de l'école primaire, est absent et excusé.

Les principaux changements concernent les sanctions, avec la possibilité d'une exclusion temporaire en cas de harcèlement.

La discussion porte également sur la cantine et les questions relatives aux horaires de l'établissement. Il est enfin rappelé que la réunion parents-professeurs est prévue le jeudi 30 janvier, de 13 h à 16 h.

3.4/ Convention Scuola Calasanzio terza Media

Mme Monticino présente la convention pour l'année scolaire en cours avec l'école Italienne partenaire et propose le vote des tarifs pour les examens d'idoneità et de Terza Media.

Un bon échange existe entre les deux écoles, et la relation reste positive, notamment avec la nouvelle présidence.

Aucune décision de vote n'est prise.

4/ Actes relatifs au contenu ou à l'organisation éducatrice

4.1/ Calendrier des rencontres parents /professeurs

Monsieur Mercier présente le calendrier des rencontres parents/professeurs qui se trouve en annexe.

Les premières rencontres ont déjà eu lieu au cours de la première période :

- 23 et 26 septembre pour le lycée et le collège.

Le planning des rencontres à venir est le suivant :

- 17 décembre pour les classes de 3e, 1re et terminale.
- 16 janvier pour les parents des classes de 6e, 5e, 4e et 2de, avec des rencontres individuelles et chronométrées, ainsi que des entretiens spécifiques. Ces rencontres se dérouleront en présentiel.

Les participants réaffirment leur attachement à ces moments d'échange.

4.2/ Présentation du tableau des IMP (indemnités pour mission particulière)

Madame la Proviseure rappelle que cette présentation est désormais une pratique courante et une obligation.

Elle donne la définition d'une indemnité pour mission particulière, comme par exemple la coordination d'une matière, le rôle de personne ressource pour l'orientation, ou encore la formation sur le numérique. Ces missions ont été revues en conseil pédagogique et nécessitent un vote du conseil d'établissement. Elle présente ensuite le tableau des IMP attribuées aux enseignants pour 2024-2025

Références : Circulaire AEF n° 1576

Par décret n°2015-475, les enseignants peuvent, sur la base du volontariat, et pour répondre à des besoins spécifiques, exercer des Missions Particulières.

Madame La Proviseure demande aux membres du CE d'émettre un avis formé.

Votants : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

4.3/Parcours Avenir / Plan d'éducation à l'orientation

Madame la Proviseure donne la parole à M. Mercier, Proviseur-Adjoint, qui présente le plan d'orientation et d'éducation de l'établissement pour l'année scolaire 2024/2025.

Madame la Proviseure le remercie et présente les documents associés. Le document sera publié sur le site pour permettre un accès au Parcours Avenir.

Ce document propose :

- Une présentation par classe,
- Une progressivité de l'apprentissage,
- Trois objectifs principaux :
 - Découvrir le monde économique,
 - Découvrir les formations,
 - Construire son projet personnel.

Il s'agit de développer des compétences telles que savoir se connaître, comprendre les opportunités et savoir s'orienter. Les objectifs évoluent en fonction du temps et des étapes du parcours scolaire.

Madame Puccini et Mme Fillon assume cette partie. Mme Puccini souligne que le parcours Avenir est un processus continu qui se construit sur toute la durée de la scolarité, de la 6e à la terminale. Madame Puccini insiste sur l'importance d'expliquer cette démarche dans le temps. Chaque page du document fournit des indications précises pour chaque niveau.

Plateforme Agora

Pour les classes de seconde, des échanges avec le réseau ADN / AEF étaient attendus. Une restructuration est en cours, et la plateforme devrait redémarrer en 2025. Les parents des élèves de seconde seront informés des évolutions. Cette situation a suscité une certaine déception, mais des améliorations sont prévues.

La gestion devra cette année être faite de façon plus directe entre les divers établissements intéressés. Les représentants de l'APE rappellent l'attachement des familles à ce programme. Il est convenu de coordonner les efforts pour assurer une continuité cette année aussi.

Forum des métiers

- 42 écoles participeront au forum le 22 novembre 2024, ainsi que des élèves de première du lycée de Turin.
- Autres Dates à retenir :
 - 16 novembre : Les oraux organisé par l'APE entre élèves et parents volontaires. Mme la Proviseure remercie Madame Piana pour l'organisation,
 - 23 novembre : Journée portes ouvertes pour la petite section,
 - Avril : Forum pour les élèves de 5e à 3e.

D'autres projets sont en cours pour participer à des événements aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Le plan d'éducation à l'orientation (Parcours Avenir) pour l'année scolaire 2024/2025 est soumis au vote des membres du Conseil d'établissement.

Mme La Proviseure demande aux membres du CE d'adopter le plan d'éducation à l'orientation (Parcours Avenir) pour 2024/2025

Votants : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

4.4/ Projet local d'évaluation 2024/2025

Madame la Proviseure donne la parole à M. Mercier, Proviseur-Adjoint, qui présente le Projet local d'évaluation de l'établissement pour l'année scolaire 2024/2025.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des obligations demandées à tous les établissements en lien avec la réforme du baccalauréat et le contrôle continu.

M. Mercier rappelle les grands principes du projet :

- Il relève de la responsabilité des enseignants.
- Les droits des élèves sont réexpliqués, notamment le fait qu'une moyenne ne peut pas toujours être représentative.
- La possibilité pour les élèves de réaliser des épreuves de rattrapage est prévue.
- La triche est formellement sanctionnée et considérée avec gravité.

Les représentants des élèves interrogent sur la manière dont ces principes se traduisent concrètement pour les élèves et quelles mesures ont été prises en ce sens.

Intervention de Mme Monticino qui insiste sur l'importance de la communication auprès des élèves et des familles. Un plan de communication interne est prévu, notamment avec l'implication des professeurs principaux pour transmettre les informations.

4.5/ Sorties et voyages



Raid blanc en Bulgarie

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un projet organisé par l'AEFE et la zone Europe du Sud-Est. Elle permettra aux représentants des divers établissements de se retrouver dans un moment d'échange sportif, avec des activités telles que le ski de fond et la randonnée.

Les équipes seront composées de 5 filles et 5 garçons du cycle 4 participant à l'Association Sportive du Lycée Stendhal. Ce projet suscite un réel enthousiasme parmi les participants.

- Période : du 10 au 14 mars
- Budget : 600 euros

Votants : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

Tournoi de football à Istanbul

Ce tournoi verra la participation d'une équipe de 8 filles et 8 garçons, incluant des élèves du collège et du lycée (cycle 4).

- Période : Initialement prévu pour la semaine du 13 au 16 mai, cet événement sera très probablement reporté à octobre 2025.
- Budget : maximum est de 600 Euros

Votants : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

5/ Questions diverses

Mme La Provisure et l'ensemble de l'équipe de direction répondent aux questions diverses.

Second degré

- Organisation des épreuves de bac blanc : pourrait-on envisager de les organiser le matin plutôt que l'après-midi? problèmes pour les élèves PAP, difficulté d'avoir 50 mn pour déjeuner dans une journée 8h 18h avec 2h de sport.

Réponse : M. Mercier reconnaît les défis que cette organisation peut représenter, mais relativise le nombre d'élèves concernés. Il souligne également que la contrainte principale réside dans la disponibilité des salles, un facteur limitant difficile à surmonter.

- Création d'une "banque" d'ordinateurs à garder en vie scolaire pour les élèves qui bénéficient d'un PAP

Réponse : L'importance de cette problématique est reconnue, et une recherche de solutions concrètes sera favorisée par les responsables concernés. Mme la Provisure propose d'explorer l'établissement de règles de prêt d'ordinateurs comme piste de réflexion.

Premier degré

- Pas de questions particulières

A.P.E.

- Sécurité aux abords de l'école : Nous approchons de la période de l'année où, malheureusement, le nombre d'incidents a tendance à augmenter. Quelles actions sont prévues pour anticiper ces situations ?

Réponse : La direction rappelle que les règles et mesures de sécurité discutées lors des précédents conseils restent en vigueur. Bien que les efforts se poursuivent, une dégradation du climat est notée. Les expériences passées montrent qu'une vigilance accrue est nécessaire en début d'année civile. Tous les participants sont invités à renforcer leur attention pendant cette période critique.

- Respect des règles de stationnement et de circulation : Avons-nous reçu un retour concernant les mesures à prendre pour assurer le respect de ces règles aux alentours du Lycée ?

Réponse : Plusieurs communications ont été diffusées par l'établissement. Les participants rappellent les règles de conduite à suivre. Concernant l'usage de plots pour sécuriser les abords, la direction explique que cette mesure est suspendue, car elle pourrait engager la responsabilité de l'école sur la voie publique. Cette explication ne fait pas l'unanimité. Une étude sera menée avec les services municipaux pour envisager des solutions architecturales pérennes.

- Responsabilité du parvis de l'école : Le parvis est-il sous la responsabilité et la propriété de l'école ou de la municipalité ?

Réponse : Cette clarification pourrait permettre une meilleure organisation de l'espace, compte tenu des problématiques récurrentes. M. Joubert, directeur financier, est chargé de vérifier les informations auprès du cadastre et des autorités compétentes et fera un retour lors du prochain conseil.

- Comment pouvons-nous garantir aux délégués de parents d'élèves un accès aux coordonnées des familles, tout en respectant les obligations de protection des données, afin qu'ils puissent remplir pleinement leur mission de représentation et d'information ?

Réponse : L'accès limité aux adresses ralentit la communication de l'APE. Bien que cette possibilité ait existé jusqu'en 2023/2024 elle n'a pas été renouvelée. L'établissement s'engage à relayer les communications de l'APE cette année. Une solution technique ou un formulaire d'autorisation pourrait être proposé aux familles lors de la prochaine campagne d'inscriptions ou réinscriptions pour faciliter le partage des coordonnées avec l'APE.

- Semestre/Trimestre

Réponse : Après discussion au dernier conseil et en tenant compte des pratiques majoritaires au sein du réseau AEFÉ, il est confirmé que la semestrialisation n'apporte pas d'avantages significatifs. Cette option est donc abandonnée, à moins d'un consensus général de la communauté scolaire à l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51

Le secrétaire de séance,
M. Christophe GROSSET



La Présidente,
Emmanuelle MONTICINO

